



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°025 DU 21/02/2024

PUBLIÉ LE 21 FÉVRIER 2024

Sommaire

Préfecture de l'Aube / Service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial / Pôle de coordination interministérielle et de concertation publique

- PCICP2024052-0001 - Arrêté du 21 février 2024 relatif à la modification de l'arrêté n°PCICP2023247-0001 du 4 septembre 2023 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de l'Aube. (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Aube

PCICP2024052-0001 - Arrêté du 21 février 2024
relatif à la modification de l'arrêté
n°PCICP2023247-0001 du 4 septembre 2023
portant renouvellement des membres du conseil
départemental de l'environnement et des
risques sanitaires et technologiques (CODERST)
de l'Aube.



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la coordination
interministérielle et de
l'appui territorial**

Pôle de coordination interministérielle et de
concertation publique

ARRÊTE n° PCICP2024052-0001

relatif à la modification de l'arrêté n° PCICP2023247-0001 du 4 septembre 2023 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de l'Aube

**La préfète de l'Aube,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R. 1416-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

Vu le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret du 30 mars 2022 nommant Mme Cécile DINDAR préfète de l'Aube ;

Vu le décret du 26 janvier 2023 nommant M. Mathieu ORSI secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-0014 du 5 janvier 2010 portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de l'Aube ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP2023247-0001 du 4 septembre 2023 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de l'Aube ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PCICP2023108-0002 du 18 avril 2023 portant délégation de signature à M. Mathieu ORSI, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

Vu la délibération du 14 décembre 2024 du conseil d'administration de la fédération de l'Aube pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'arrêté préfectoral n° PCICP2023247-0001 du 4 septembre 2023 portant renouvellement des membres du CODERST de l'Aube ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} III b) de l'arrêté préfectoral n° PCICP2023247-0001 du 4 septembre 2023 est modifié comme suit :

Les mots « M. Eric BAILLY-BAZIN, fédération de l'Aube pour la pêche et la protection du milieu aquatique, titulaire, ou M. Benoît BRÉVOT, suppléant » sont remplacés par « M. Benoît BRÉVOT, fédération de l'Aube pour la pêche et la protection du milieu aquatique, titulaire, ou M. Fabrice MOULET, suppléant ».

Le reste de l'arrêté demeure inchangé.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de l'Aube.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'ensemble des membres du CODERST.

Fait à Troyes, le **21 FEV. 2024**

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,


Mathieu ORSI

Délais et voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne par voie postale (25, rue du Lycée – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex) ou par voie dématérialisée par le biais de l'application télérécoeurs (www.telerecoeurs.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.